



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

*La Ministre*

CAB/GH/FP

Paris, le 07 MAI 2013

Madame la Présidente, *Cécile Parvillée*,

Par un courrier du 15 avril 2013, vous m'avez fait part d'inquiétudes sur les conséquences de la réforme de l'offre de formation pour les études sur le genre.

J'ai eu l'occasion de dire mon attachement et mon intérêt pour ce domaine d'études, notamment lorsque nous a été remis, à la Ministre des droits des femmes et à moi-même, le rapport présentant des orientations stratégiques pour les recherches sur le genre, le 28 janvier dernier.

Fondamentalement pluridisciplinaire, la recherche sur le genre interroge tant les disciplines que la société. Cette ambition d'une science en interaction avec la société est au cœur du projet de loi pour l'enseignement supérieur et la recherche que je présenterai au Parlement, au nom du gouvernement, au cours des prochaines semaines.

Convaincue qu'on ne peut séparer recherche et formation, comme l'exemple du genre le montre parfaitement, j'ai souhaité, et c'est une première en France, que cette loi traite à la fois de la recherche et de l'enseignement supérieur. Pour la première fois en Europe, cette loi prévoit également l'inscription de la parité pour les élections aux différents conseils, tant au niveau des établissements d'enseignement supérieur que dans des instances nationales (CNESER, etc.).

Ouverture et décloisonnement sont au cœur de l'orientation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Parmi les mesures connexes à la loi, j'ai engagé une simplification radicale de la carte des formations du supérieur. A l'heure actuelle, nous recensons plus de 10 000 intitulés de diplômes de master. Qui, des jeunes, de leurs familles ou des recruteurs peut se retrouver dans ce maquis ? Seuls ceux dotés des décodageurs nécessaires, c'est-à-dire ceux dotés de capital social. Mon ambition, relancer la démocratisation de l'enseignement supérieur, et mon objectif, conduire 50 % d'une classe d'âge à un diplôme du supérieur, sont incompatibles avec cette réalité. C'est pourquoi j'ai engagé ce travail de simplification.

.. / ..

Madame Danielle BOUSQUET  
Présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes  
35 rue Saint-Dominique  
75007 PARIS

Un cadre national exhaustif sera élaboré et partagé avec la communauté universitaire et ses partenaires socio-économiques. Il fixera notamment une liste nationale des intitulés pour les diplômes nationaux de licence et de master. L'élaboration de ces nomenclatures vient à peine de commencer au sein des comités de suivi licence et master. Les propositions qu'ils feront seront largement débattues avec tous les acteurs et actrices de l'enseignement supérieur. Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) sera *in fine* sollicité pour avis sur ce cadre national qui prendra la forme d'un arrêté.

Je tiens à vous rassurer, et vos collègues par votre intermédiaire : les études de genre trouveront les conditions de leur épanouissement dans le cadre de ces nouvelles nomenclatures.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Je veillerai personnellement à la reconnaissance des  
formations et recherches sur le genre qui se  
font très à peu,

Très cordialement,  
Geneviève FIORASO

